



Le CERDP

organise

**un cycle de CONFÉRENCES D'OUVERTURE
EXCLUSIVEMENT EN ZOOM
2020/2021**

ACCÈS LIBRE A TOUT PUBLIC

*Ces conférences sont ouvertes à tout public et auront lieu
un jeudi de chaque mois,
à la Faculté de Droit et Science Politique de Nice
Avenue du Doyen Louis Trotabas (anciennement 7 Av. Robert Schuman)*

**En raison du contexte sanitaire, les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.
Les inscriptions se clôturent la veille de la manifestation.**

PROGRAMME

Date	Thème	Intervenant (e)	Commentaire
22/04/2021 à partir de 17h00	L'actualité du droit des animaux	David-André DARMON Avocat au Barreau de Nice	Inscription sur https://www.eventbrite.fr/e/billets-lactualite-du-droit-des-animaux-150694327791
29/04/2021 à partir de 17h00	Actualité du droit d'asile en France	Christophe TUKOV Magistrat au tribunal administratif de Nice Maître de conférences associé	Inscription sur https://www.eventbrite.fr/e/billets-actualite-du-droit-dasile-en-france-conference-exclusivement-en-zoom-151436058327 <small>Le droit d'asile est un thème politique sensible qui fait toujours l'objet de fantasmes. Les uns estiment que la France manque à son devoir humanitaire d'accueil, les autres assimilent facilement demandeur d'asile et terroriste, ou plus généralement délinquant. L'objet de la conférence sera d'aborder la thématique de l'asile de manière dépassionnée et juridique. Les principes thématiques de persécution dans le monde seront brièvement passés en revue, avant d'aborder les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France et le traitement de leurs demandes.</small>
20/05/2021 à partir de 18h00	Les étapes de la création d'un office : récit passionné de deux entrepreneures	Vanessa KALBOUSSI Notaire, Chargée d'enseignement dans le Diplôme du notariat à l'Institut National des Formations Notariales (Paris) Julie PINTO Notaire	https://www.eventbrite.fr/e/billets-les-etapes-de-la-creation-dun-office-notarial-recit-passionne-de-deux-en-150871100523
3/06/2021 à partir de 17h00	La déontologie de la fonction publique aujourd'hui	Alexandre MANGIAVILLANO agrégé des facultés de droit Professeur de droit public à l'univer- sité de la Réunion	Inscription sur https://www.eventbrite.fr/e/billets-la-deontologie-de-la-fonction-publique-aujourd'hui-152346946819 <small>Sous l'effet d'urgentes réformes législatives, la culture de la déontologie s'impose peu à peu dans les administrations et auprès des fonctionnaires. Quel bilan tirer de cette évolution, alors que la réforme de 2019 a eu lieu et que les responsabilités des administrations ? La disparition de la commission de déontologie de la fonction publique a-t-elle constitué un progrès ? La figure du référent déontologue n'est-elle un succès ? Il s'agit de mesurer l'efficacité du dispositif français, chargé de répondre à une demande que l'on peut, à tort, considérer comme éternelle.</small>
10/06/2021 à partir de 17h00	Le juriste doit-il être un érudit ?	Philippe PEDROT Professeur de droit privé Université du Sud Toulon Var Responsable du master DGSS Directeur honoraire de l'Institut d'études judiciaires	https://www.eventbrite.fr/e/billets-le-juriste-doit-il-etre-un-erudit-151970292235 <small>Le web, l'univers, numérique et les réseaux sociaux nous immergent dans un monde d'informations, de données, de big data, qui sont très chronophages et souvent mortelles. Cet univers encourage-t-il de nouvelles pratiques d'éducation ou nous enlève-t-il dans un monde d'inspiration, voire d'ignorance ? Que devient l'audience à l'heure de l'interactivité et de la déontologie ? Que reste-t-il du mode de pensée, de l'activité intellectuelle spécifique au raisonnement et à la décision du juriste ?</small>
24/06/2021 à partir de 17h00	L'actualité en droit du crédit-bail	Christophe MACHART Avocat au Barreau de Nice	

A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats : La participation à ces conférences entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14-2 de la loi du 31 décembre 1971. Chaque conférence peut être validée pour 2 heures de formation. Une attestation de présence est délivrée sur simple demande.

A l'attention des doctorants : La participation à ces conférences est validée pour 2 heures de formation.